COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT REMY DES MONTS du 29 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à 20 heures 15, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 22 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation :

22/03/2018

Date d'affichage procès-verbal de la

réunion: 30/03/2018

Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 11 Présents: M. CHARTIER Philippe, Maire,

Mmes: CORBIN Elisabeth, Charlotte LETOURNEUR, RICHARD Sabrina

MM: LECUREUR Hubert, MURAIL Gilles, JUGLET Arnaud, PAYSAN David, Thierry

RUEL, Rémy YVON, LALOI Jacky

Absent excusé(es):

Mme Fanny GISSELERE, Geoffrey PERRIN, **Absents**: Mme Isabelle GOULETTE,

Secrétaire de séance nommé : Gilles MURAIL

Secrétaire administrative Catherine HARDOUIN GILOUPPE

Le compte rendu de la réunion de conseil du 15 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- ⇒ Vote du compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats 2017 du budget Assainissement
- ⇒ Vote du budget Assainissement 2018
- ⇒ Vote du compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats 2017 du budget lotissement
- ⇒ Vote du budget Lotissement 2018
- ⇒ Vote du compte de gestion, compte administratif, et affectation des résultats 2017 du budget principal
- ⇒ Vote des Subventions aux associations 2018
- ⇒ Inscription des devis en investissement 2018
- ⇒ Vote des taux d'impositions 2018
- ⇒ Vote du budget principal 2018
- ⇒ Questions diverses

_	
Délibération	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT
2018-11	

Le conseil municipal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2017**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT
2018- 12	

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 10 (retrait du maire président) Nombre de membres votants : 10 (retrait du maire président)

Pour: 10 -contre: 0 - abstention: 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Elisabeth CORBIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2017** dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent
Résultats reportés	988,02		1 563,55 €	0,00€	2 551,57 €	0,00€
Opérations de l'exercice	20 013,39 €	15 904,24 €	7 183,46 €	17 218,09 €	27 196,85 €	33 122,33 €
TOTAUX	21 001,41 €	15 904,24 €	8 747,01 €	17 218,09 €	29 748,42 €	33 122,33 €
Résultats de clotûre	-5 097,17 €			8 471,08 €		3 373,91 €
Reste à Réaliser			17 770,00 €		17 770,00 €	
TOTAUX CUMULES			26 517,01 €	17 218,09 €	26 517,01 €	17 218,09 €
RESULTATS DEFINITIFS	-5 097,17 €		-9 298,92 €		-9 298,92 €	

2-Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2017** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3-reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4-Arrête, à l'unanimité, les résultats définis tels que résumés ci-dessus

Délibération	VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2017– BUDGET ASSAINISSEMENT
2018- 13	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l' affectation du résultat de fonctionnement 2016

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice - 4 109.15€

Résultats antérieurs reportés R 022 du compte administratif -988.02€

Résultats à affecter (déficit D002) - 5 097.17€

Solde d'exécution cumulé d'investissement de	-8 471.08€
Solde des restes à réaliser en investissement	17 770-€
Besoin de financement	9 298.92€

Affectation	0€
Affectation en réserves R 1068 en investissement au minium pour la couverture du besoin de financement	0€
DEFICIT Reporté en exploitation D 002	- 5 097.17€

Délibération	VOTE DU BUDGET 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT
2018-14	

Après avoir reporté les résultats, le conseil **A DECIDE**, à **l'unanimité**, de voter le budget ASSAINISSEMENT 2018 en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT : 613 297 € FONCTIONNEMENT : 24 658€

Délibération	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET LOTISSEMENT
2018- 15	

Le conseil municipal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2017**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET LOTISSEMENT
2018- 16	

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10 (retrait du maire) Nombre de membres votants : 10 (retrait du maire)

Pour : 10 –contre : 0 – abstention : 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Élisabeth CORBIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2017** dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCT	ONNEMENT	INVES	TISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent
Résultats reportés			61 229,43 €		61 229,43 €	0,00€
Opérations de l'exercice	61 229,43 €	61 229,43 €	38 220,00 €	61 229,43 €	99 449,43 €	122 458,86 €
TOTAUX	47 782,00 €	47 782,00 €	99 449,43 €	61 229,43 €	160 678,86 €	122 458,86 €
Résultats de clotûre	0,00€		-38 220,00 €		-38 220,00 €	
Reste à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00€					
RESULTATS DEFINITIFS	0,00€		-38 220,00 €			-38 220,00 €

- 2- Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice 2017 et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3- Arrête à **l'unanimité**, les résultats définis tels que résumés ci-dessus

Délibération	VOTE DU BUDGET 2018 – BUDGET LOTISSEMENT
2018- 17	

Après avoir reporté les résultats, le conseil **A DECIDÉ à l'unanimité** de voter le budget du Lotissement des ouches 2018 en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT : 63 220€ FONCTIONNEMENT : 76 440€

Délibération	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL
2018- 18	

Le conseil municipal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice **2017**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL
2018-19	

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10 (retrait du maire) Nombre de membres votants : 10 (retrait du maire)

Pour: 10 -contre: 0 - abstention: 0

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Elisabeth CORBIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2017** dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent
Résultats reportés		157 174,36	115 115,23		115 115,23	157 174,36
Opérations de l'exercice	393 308,28	460 792,84	209 671,95	230 737,25	602 980,23	691 530,09
TOTAUX	393 308,28	617 967,20	324 787,18	230 737,25	718 095,46	848 704,45
Résultats de clotûre		224 658,92	94 049,93			130 608,99
Reste à Réaliser			757,85		757,85	
TOTAUX CUMULES			94 807,78			129 851,14
RESULTATS DEFINITIFS		224 658,92	94 807,78			129 851,14

- 2-Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice 2017 et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Report en exploitation R 002

4-Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Délibération	VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2017– BUDGET PRINCIPAL
2018- 20	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	67 484.56€
Résultats antérieurs reportés R 022 du compte administratif	157 174.36€
Résultats à affecter	224 658.92€
Solde d'exécution cumulé d'investissement de	- 94 049.93€
Solde des restes à réaliser en investissement	-757.85€
Besoin de financement	94 807.78€

Affectation en réserves R 1068 en investissement au minium pour la couverture du besoin de financement 94 807.78€

129 851.14€

Délibération	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018
2018- 21	

Comme Chaque année, le conseil vote, à l'unanimité, les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS ST REMY DES MONTS	2018	Retrait membre s	Présents votants	vote pour	vote contre	abstent ions
Amicale des parents d'élèves de la Dive	150,00€		11	11	0	0
Association sport et loisirs ASEL (Tennis) de St Rémy des Monts	150,00€	1	10	10	0	0
Association scolaire Intercommunale de la Dive (basket)	150,00 €		11	11	0	0
Association de la Cantine scolaire	1 000,00 €	1	10	10	0	0
Comité des Fêtes	550,00€	1	10	10	0	0
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	150,00 €		11	11	0	0
Amicale des Anciens combattants -2018 réfection des lettres.	0,00€		11	11	0	0
Association de la Pêche Rémymontaise	150,00 €		11	11	0	0
GDON groupement de défenses des organismes nuisibles (crée le 15 mars 2016)	100,00 €		11	11	0	0
AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES-LOCALES	1 100,000					
Groupement et embellissement du canton de Mamers	50,00€		11	11	0	0
Association du Comice Agricole de Mamers	100,00€		11	11	0	0
Association Concours animaux de viande	100,00€		11	11	0	0
Association La Gaule du Saosnois	100,00€		11	11	0	
Association Art et fléchir	50,00€	1	11	11	0	0
Association pour le Don du Sang bénévole du canton de Mamers 8 rue Châtelaine	50,00€		11	11	0	0
ASIPDPA Mamers : Ass de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées Espace	,					
Jules Verne 7 Croix Gallas 72600 Mamers	45.00€		11	11	0	0
ADMR Maisons des services ADMR « Saosnois et Marollais rue du Fort 72600 Mamers	45.00€		11	11	0	0
Thurston, and the second secon	45.00€					
Résidents de l'HEPAD Marolles : pour organisation loisirs, animation			11	11	0	0
AUTRES DEMANDES	45.000					
Ass dple infirmes cérébraux IMC Sarthe	45.00€		11	11	0	0
VMEH de l'Orne (Mamers) : visite des malades dans les établissements hospitaliers	45.00€		11	11	0	0
The former (mainers) is the decommended autories etablissements hospitaliers	45.00€					
AFM Ass Française contre les myopathies	45.000		11	11	0	0
ADAPT centre de rééducation professionnelle 1 bd de Maule 7250 St Saturnin	45.00€		11	11	0	0
AFSEP : sclérose en plaques	45.00€		11	11	0	0
AFSA : syndrome d'Angel man / personnes atteintes de déficience intellectuel et	45.00€					
moteur, épilepsie, etc			11	11	0	0
ADEPEI : Ass Départemental des amis et des parents de personnes ayant un handicap mental	45.00€		11	11	0	0
Croix rouge Française	45.00€		11	11	0	0
Association des Mutilés de la voix- visite des malades et interventions écoles	45.00€		- 11	11	U	U
infirmières	10.000		11	11	0	0
Ensemble pour océane (nouvelle demande exceptionnelle) st Cosme en Vairais	45.00€		11	11	0	0
TOTAL	3 435€					

Délibération	PROPOSITIONS EN INVESTISSEMENT 2018
2018- 22	

Le maire propose au conseil d'inscrire en section d'investissement les estimations suivantes étudiées, hors RAR

Compte 2111 : Acquisition immobilière 2 rue des chanvriers dont frais hypothèques	13 000€
Compte 2183 : Bureautique	500€
Compte 2188 : Jardinières	600€
Comple 2100 . Jaiumeres	3006
Compte 2188 : Chaises et tables au réfectoire	7 000€
Compte 2312 : Clôture + portail écoles rue des Chanvriers , gâche électrique, sonnette	5 000€
électrique Compte 2312 : Réfection du terrain de Tennis	12 000€
Compte 2312 . Refection du terrain de Tennis	12 000€
Compte 2313 : Radiateur logements les charmilles - allée du tramway	5 000€
Compte 2313 : Chauffe-eau remplacement	1 000€
Compte 2313 : Placards écoles / 2018 cantine réfectoire mur	800€
· ·	
Compte 2313 : Salle polyvalente- démarrage - études	8 000€
Compte 2313 : Écoles barres anti-paniques (2018 essai 387€/1-au total 5 nécessaire)	387€
Complete 2515 . Ecoles Surves unit pumques (2515 essui 567 c) 1 du total 5 necessure)	3070
Compte 2315 : Voirie programme 2018 – Charbonneau, llettes, allées piétonnes	33 000€
Compte 2315 : Poteaux éclairage public accidentés / compensation recettes assurances	En attente de devis

A l'unanimité, le conseil vote au budget les propositions ci-dessus et charge le maire de solliciter ou signer les devis correspondants.

Délibération	VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2018
2018-23	

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de membres votants : 11 Pour : 10 -contre : 0 - abstention : 1

Considérant l'évolution des bases, et après vote, le conseil **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition 2018 comme suit :

Taxe d'habitation 18.80%
Taxe foncière Bâti 11.90%
Taxe foncière non bâti 31.85%

Soit un produit attendu de 207 187€

Et un produit nécessaire de 174 077€ à l'équilibre du budget compte tenu de :

- -Allocations compensatrices pour 13 403 €
- -Prélèvement GIR pour **46 573 €**

Délibération	VOTE DU BUDGET 2018 – BUDGET PRINCIPAL
2018- 24	

Après avoir reporté les résultats, le conseil **A DECIDE à l'unanimité** de voter le budget principal 2018 en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT: 249 522€

FONCTIONNEMENT: 621 418€ €

Considérant les délais imposés, le conseil autorise le maire à ajouter à l'ordre du jour la délibération portant sur la mise en concurrence d'assurance groupe pour les risques statutaires et une modification de la délibération concernant le groupement de voirie

Délibération 2018-25	CENTRE DE GESTION –Mise en concurrence du contrat d'assurance pour les risques statutaires
-------------------------	--

Le Maire expose :

- - l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service/maladie professionnelle...);
 - - que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
 - Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune (l'établissement) puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2019.

Délibération	GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE- 2
2018-26	

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, Vu le contenu du projet de convention de groupements de commandes,

Monsieur le Maire informe qu'afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les travaux. Il est proposé de constituer un groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie 2018.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement. Celui-ci est élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative. En plus du membre titulaire est désigné un membre suppléant.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie communaux,

ACCEPTE que la commune de Saint Cosme en Vairais soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur,

ELIT *M* **Philippe CHARTIER**, en tant que membre titulaire et *M* **Rémy YVON** en tant que **membre suppléant** pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec les communes candidates, et toutes les pièces nécessaires.

*

Questions diverses

COMMISSION LOGEMENT:

La commission s'est rendue dans un logement allée du tramway suite à signalement de problèmes d'humidité. Des traces d'humidité ont effectivement été constatées dans deux chambres. Dans l'une, un entretien régulier pour supprimer le champignon, une aération régulière semblent nécessaires. Un appareil de séchage dans la salle de bains doit être déplacé dans « le garage ». Dans la deuxième, une exploration supplémentaire par la trappe de visite des combles sera réalisée prochainement (voir pb de pont thermique).

Un logement inhabité momentanément aux charmilles a fait l'objet d'un plan d'apurement avant lancement d'une procédure d'expulsion.

ECLAIRAGE PUBLIC

Deux poteaux d'éclairage public se sont cassés au pied rue des maisons neuves le 28 février dernier. Un expert a constaté les dégâts le 20 mars 2017 et conclue dans un premier temps à un problème de défaut de traitement du bois. Si le fournisseur des poteaux ne propose pas de solution pour les remplacer à sa charge (devis de 9 200€ pour 3 poteaux), la garantie défense et recours pourrait être engagée, aucune autre garantie ne pouvant être mobilisée.

Plusieurs membres du conseil signalent à cette occasion avoir constaté des décalages horaires des différents postes d'éclairage public (extinction tardive et allumage tôt avec parfois 2 h de différences entre deux postes du haut et du bas du bourg).

TERRAIN NOUETTES

L'exploitant qui disposait de l'entretien du terrain des Nouettes pendant 1 an (juin 2017) ne s'est pas manifesté – Le terrain sera entretenu par un exploitant de St Rémy des Monts.

SPA- chats la Joussière

Un médiateur de la SPA est venu constater la présence de 15 chats à la Joussière (au lieu d'une trentaine il y a deux mois environ). Dans le cas d'une surpopulation, la collectivité doit être en mesure de répondre au problème ponctuel. La SPA a donc proposé une convention pour répartir les frais de capture, la prise en charge de la stérilisation à arbitrer également avec les propriétaires des lieux. La propriétaire ne souhaitant plus conserver d'animaux contrairement à ses premiers engagements, cette convention n'a plus lieu d'être (estimation 800€ pour 20 chats à charge de la commune- 1800€ pour SPA) La communauté de communes est consultée pour la mise en fourrière des 15 chats.

TOUR DE TABLE:

Il a été signalé à M PAYSAN qu'une haie gêne la visibilité sur **la route des Nouettes**. Il sera constaté si celle-ci se trouve sur propriété privée ou public pour suite à donner. Un mot sera également transmis aux propriétaires de haies gênantes pour l'aménagement des allées piétonnes.

M MURAIL propose de contacter TRACAGE SERVICE pour connaître le coût d'une réfection des passages protégés en résine à effet trompe œil dos d'âne.

Les passages pourraient également être rafraichis avec une simple peinture dans l'attente de la décision du département concernant les purges à réaliser.

Il est proposé de préparer une étude pour une zone 30 et des différents marquages au sol.

La séance est levée à 22h50.